



Burtigny, le 8 septembre 2020

Municipalité de Burtigny

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2020

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Les comptes 2019 ont été vérifiés par la Fiduciaire Heller SA.
Ces comptes et le rapport de la fiduciaire ont été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019

Dans sa séance du 21 mai 2020, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2019. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 1'999'026.44 et laisse apparaître un bénéfice de CHF 9'505.51, après attribution sur les fonds de réserve de CHF 303'492.44 et après amortissements pour un montant de CHF 171'276.26. Malgré un dépassement de budget 2019 de CHF 43'580.00 des postes liés aux charges facturées par le Canton pour la péréquation (comptes 220.3520.10 et 220.4520.10), facture sociale (compte 720.3510.50) et réforme police (compte 610.3510.00), ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de charges de CHF 29'415.00.

Ce résultat réjouissant s'explique principalement par les points ci-dessous :

- Globalement, la gestion des affaires courantes propre à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Des recettes fiscales plus importantes que prévues de CHF 89'603.42.
- Des entrées d'impôts conjoncturels de CHF 193'037.74 contre un budget de CHF 0.00.
- L'équilibre financier, assuré par leurs propres taxes, des chapitres 460 Epuration et 810 Eau potable.

Ces entrées financières non budgétées nous ont ainsi permis de maintenir le fonds de réserve pour la péréquation - facture sociale à CHF 70'000.00, d'augmenter de CHF 150'000.00 le fonds de réserve pour la recherche et l'exploitation d'une nouvelle source d'eau potable pour atteindre un total de CHF 300'000.00 et finalement de créer un nouveau fonds de réserve routier pour CHF 70'000.00.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

vu le préavis municipal 01/2020;
ouï le rapport de la commission de gestion;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'adopter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 9'505.51 ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Isabelle Despland

Annexe : Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : Mme Valérie Jeanrenaud